

Programme MEDSTAT

Estimation de l'émigration
au moyen d'un module
émigration dans
les recensements

*Proposition pour les prochains
recensements*



COMMISSION
EUROPÉENNE



THÈME
Population
et conditions
sociales

Europe Direct est un service destiné à vous aider à trouver des réponses aux questions que vous vous posez sur l'Union européenne.

**Un numéro unique gratuit (*):
00 800 6 7 8 9 10 11**

(* Certains opérateurs de téléphonie mobile ne permettent pas l'accès aux numéros 00 800 ou peuvent facturer ces appels.

De nombreuses autres informations sur l'Union européenne sont disponibles sur l'internet via le serveur Europa (<http://europa.eu.int>).

Luxembourg: Office des publications officielles des Communautés européennes, 2006

ISBN 92-79-01584-2

ISSN 1725-0668

© Communautés européennes, 2006

MEDSTAT – Migration
Statistiques des migrations internationales

***Estimation de l'émigration au moyen
d'un module émigration dans les recensements***

Proposition pour les prochains recensements

Reno Camilleri

Les opinions exprimées dans ce document sont celles de l'auteur. Par conséquent, elles ne reflètent aucun point de vue officiel de la Commission européenne.

Table des matières

| | |
|---|-----------|
| Contexte | 5 |
| Note de synthèse | 6 |
| 1. Le recensement et les registres administratifs – leurs limites en tant que sources de données sur les migrations..... | 8 |
| 1.1 Introduction..... | 8 |
| 1.2 Le recensement | 9 |
| 1.3 Les données administratives | 10 |
| 2. Projets bilatéraux, enquêtes sur les migrations et modèles d’émigration (4) | 12 |
| 2.1 Incomparabilité | 12 |
| 2.2 L’Enquête portugaise sur les mouvements migratoires de sortie..... | 14 |
| 2.3 Remarques générales | 14 |
| 2.4 Modèles d’émigration | 15 |
| 3. Formulation d’un module émigration | 16 |
| 3.1 Les recommandations des NU | 16 |
| 3.2 Pourquoi un module émigration ?..... | 17 |
| 3.3 L’expérience du CELADE | 18 |
| 3.4 Le cas de la Syrie | 18 |
| 3.5 Les fournisseurs de données | 19 |
| Encadré 1 Collecte de données sur l’émigration à partir du recensement | 21 |
| Encadré 2 Module sur l’émigration | 23 |
| Encadré 3 Représentation graphique des répondants..... | 26 |
| 4. Conclusion..... | 26 |
| Références..... | 28 |

Contexte

Le présent document entend soumettre à la discussion un module émigration à inclure dans le recensement de la population pour l'estimation des flux d'émigration. Il s'agit d'un sujet qui a déjà été longuement débattu et qui a fait l'objet de nombreux projets de recherche de la part d'Instituts spécialisés au cours des trente dernières années.

A l'heure actuelle, certains pays ne prennent pas en considération une telle proposition, et ce pour cinq raisons principales :

- De nombreux pays, principalement européens, ont abandonné le recensement traditionnel et comptabilisent la population à partir des registres administratifs.
- les coûts de plus en plus élevés de mise en œuvre des recensements font qu'il est difficile pour les pays d'ajouter des questions dans les questionnaires. De plus, l'avantage économique d'introduire un certain nombre de questions supplémentaires dans le recensement par rapport à la réalisation d'une enquête au niveau national sur les migrations n'a que rarement été évalué.
- lorsque l'émigration n'est pas considérée comme une question d'ordre national, ces informations ne sont pas jugées prioritaires au niveau local.
- dans plusieurs cas, les tentatives d'élaborer des statistiques sur l'émigration à partir du recensement n'ont produit que des résultats peu fiables ou des informations partielles.
- bien que le recensement en tant que source de statistiques sur l'émigration soit de temps à autre matière à discussion, ce thème a été insuffisamment traité ces dernières années.

Trois thèmes principaux sont abordés dans ce document :

- Premièrement, les sources utilisées par les Instituts Nationaux de la Statistique, tant administratives que statistiques, voire même une combinaison des deux, ne fournissent pas de données fiables sur l'émigration ;
- Deuxièmement, bien que différentes approches pour l'estimation des migrations internationales à partir de l'utilisation partielle des informations tirées du recensement et des modules émigration aient été testées, la situation ne s'est guère améliorée.
- Troisièmement, le recensement permet potentiellement de produire des statistiques assez précises sur l'émigration internationale.

Le présent document s'appuie essentiellement sur les travaux de recherche concernant l'expérience des pays qui ont tenté, avec de bons résultats, de collecter des informations sur l'émigration lors des recensements. La documentation en la matière est limitée et difficile à rassembler. Par ailleurs, elle est dans certains cas quelque peu dépassée.

Du fait de l'hétérogénéité des méthodologies décrites dans les chapitres 2 et 3, l'objectif principal n'est pas de proposer un module exhaustif. En effet, l'intention est plutôt de présenter une approche exploitable susceptible d'être discutée et, comme pour d'autres modules de recensement, d'être adoptée de manière à répondre aux exigences individuelles.

Ce document n'est pas destiné aux pays d'Europe occidentale, mais s'adresse plutôt aux pays méditerranéens du groupe MEDSTAT. En effet, tant dans le Maghreb que dans le Mashrek, le niveau d'émigration est encore élevé et devrait rester ainsi durant les trente prochaines années. Aucune planification socio-économique correcte n'est cependant possible sans données quantitatives sur cet aspect démographique important.

Cette proposition pourrait également intéresser les pays d'Europe de l'Est, qui connaissent d'importants mouvements de population, avec des facteurs de « motivation » des flux migratoires particulièrement évidents au cours des dix dernières années.

Note de synthèse

1. Les recommandations révisées de l'ONU, tout en reconnaissant les problèmes liés à la collecte des données sur l'émigration, ne font pas de différence entre les flux migratoires en entrée ou en sortie et recourent généralement aux mêmes classifications pour ces deux catégories de flux. Elles fournissent également des définitions pour les migrants internationaux à long terme et à court terme.
2. Dans la pratique, les gouvernements sont davantage intéressés par les migrations à long terme qui ont un impact sur la situation socio-économique du pays. Les migrations internationales comprennent non seulement les ressortissants de retour ou quittant le pays, mais aussi les non-nationaux. Au vu des mouvements migratoires actuels, qui sont fortement motivés par des considérations politiques et économiques, les pays font moins d'efforts pour collecter des statistiques sur les immigrants et les rapatriés (ex-émigrants) que sur les émigrants qui, dans la plupart des cas, ne sont pas du tout contrôlés au moment du départ. C'est pourquoi ce type d'information est souvent partiel et non fiable.
3. Les rapports des missions précédentes réalisées par les experts MED-Migr dans les pays méditerranéens, ainsi que des travaux de recherche effectués dans d'autres pays européens permettent d'identifier plusieurs types de registres et d'enregistrements administratifs utilisés pour l'extraction de statistiques sur les migrations internationales. Du fait que la plupart de ces enregistrements ont été, à l'origine, introduits à des fins de contrôle, ils ne sont pas toujours considérés comme des sources adéquates de données sur les migrations internationales. Par ailleurs, beaucoup reste encore à faire pour améliorer la coopération inter-institutionnelle.
4. Les enquêtes basées sur les ménages et d'autres enquêtes 'ad hoc' sur les migrations sont parfois considérées, malgré leurs défauts, comme étant de meilleures sources pour les statistiques des migrations. Les premières sont en général des enquêtes à objectifs multiples, tandis que les autres sont souvent trop limitées pour saisir les mouvements d'émigration.
5. Le présent document aborde quatre approches principales mises en œuvre par les pays pour identifier les mouvements d'émigration internationaux sur leur territoire :
 - ❑ **Projets bilatéraux** – ils s'appuient sur le concept de flux migratoires. Les personnes d'un pays A qui se rendent dans un pays B sont indiquées comme des émigrants dans le premier pays et comme des immigrants dans le deuxième pays. En général, les statistiques devraient correspondre. Dans la pratique, c'est rarement le cas, en partie à cause des décalages temporels lors de l'enregistrement des informations ou lors du processus de recoupement, mais aussi du fait des définitions différentes adoptées dans les pays. Ces définitions ne sont pas déterminées par des considérations statistiques, mais en fonction de la législation du pays. Un travail important a été effectué sur l'initiative d'Eurostat pour identifier les causes de ces différences dans plusieurs pays européens.
 - ❑ **L'approche portugaise** – il s'agit d'une enquête mise en œuvre en même temps que l'Enquête sur les Forces de Travail et qui consiste à identifier les logements vacants susceptibles d'avoir été occupés précédemment par des ménages ou des familles ayant émigré. Elle vise à identifier les émigrants en collectant des informations sur les anciens occupants du logement depuis n-1 années auprès des occupants actuels ou, dans le cas de logements non occupés, auprès des voisins.
 - ❑ **Collecte à partir du recensement d'informations partielles fournies par le chef de famille ou par les frères et sœurs pour ensuite estimer l'émigration en exploitant des**

modèles statistiques. Différentes méthodes ont été conçues. Elles ont fait l'objet d'une recherche conduite sous les auspices de l'Union internationale pour l'étude scientifique de la population (UIESP) et ensuite publiée par cet institut de recherche. Ces techniques d'estimation indirecte ont été développées, entre autres, par Bilsborrow. Elles sont recommandées par les Nations unies (paragraphe 77 des Recommandations révisées).

- **Collecte de statistiques sur l'émigration à partir d'un module pertinent inclus dans le recensement.** Un certain nombre de tentatives de collectes de données sur l'émigration au cours du recensement sont documentées. Ce document se réfère aux recensements réalisés dans les pays d'Afrique occidentale, au Swaziland, dans les Caraïbes et dans certains pays d'Amérique latine. Plus récemment, le recensement réalisé par la Syrie en 1994, seul exemple parmi les pays du groupe MEDSTAT, comprenait des questions sur l'émigration. Selon cette approche, on peut également considérer les informations du recensement comme une base de sondage pour d'autres recherches ou pour des enquêtes spécifiques sur les migrations, fondées habituellement sur les ménages. Les recommandations des NU sur les Statistiques des migrations (Rév.1), tout en soulignant l'importance, l'exhaustivité et la valeur incomparable du recensement, ne désignent pas le recensement comme une source primordiale pour les statistiques sur l'émigration. Il est cependant reconnu que le recensement doit être conçu de manière à répondre aux besoins nationaux et de nombreux pays ont la nécessité d'inclure dans le recensement des thèmes présentant un intérêt national ou local outre ceux inclus dans les recommandations des NU. (Principes et Recommandations pour les Recensements de la Population et des Logements, Rév.1, Nations unies 1998, p. 96)
6. Cette dernière approche, à savoir l'extraction des données à partir d'un module émigration dans le recensement, est développée dans ce document. Il s'agit de trois questions et d'un tableau d'informations simple à compléter en fonction des réponses données aux trois questions. Dans la plupart des cas, le tableau d'informations est complété selon la réponse donnée à une seule des trois questions.
 7. On considère que des données de bonne qualité peuvent être collectées à condition que la période de référence soit relativement courte (pas plus de cinq ans).
 8. Le module émigration comprend les trois questions et le tableau suivants:

Question 1 *Un membre du ménage a-t-il émigré au cours des x dernières années?*

Si oui, répondez à la Question 4.

Question 2 *Un ancien membre du ménage (c.-à-d. une personne qui, au moment du recensement, ne vivait plus dans le même logement que le ménage recensé) a-t-il émigré au cours des x dernières années ?*

Si oui, répondez également à la Question 3.

Question 3 *Cette personne constituait-elle par elle-même ou faisait-elle partie d'un autre ménage ayant émigré entièrement au cours des x dernières années ?*

Si oui, répondez à la Question 4.

Question 4 (Tableau d'Informations). Sur la ou les personne(s) émigrée(s), indiquez :

| | Personne 1 | Personne 2 | Personne 3 | Personne 4 | Personne 5 |
|---------------------|------------|------------|------------|------------|------------|
| Nom | | | | | |
| Âge en années | | | | | |
| Sexe | | | | | |
| Pays de destination | | | | | |
| Année de départ | | | | | |

9. L'inclusion d'un module émigration dans le recensement est une question qui doit être attentivement examinée lors des étapes préparatoires du recensement. Cette technique peut s'avérer plus pertinente dans certains pays que dans d'autres pour différentes raisons qui sont examinées dans ce document. Il convient en outre de souligner que les questions proposées doivent être testées soit dans un exercice préalable au recensement soit dans une enquête pilote *ad hoc*.
10. Le 'chef de famille' étant le répondant principal dans l'exercice du recensement, il y aura une sous-estimation de l'émigration au cas où l'ancien ménage d'une famille entière qui a émigré n'existe plus.
11. D'assez bonnes estimations de l'émigration, qui devraient également comprendre les non-nationaux, peuvent être produites à partir des réponses fournies à la première question et au tableau d'informations, avec quelques ajustements visant en particulier à prendre en compte les ménages qui ont émigré dans leur totalité.

1. Le recensement et les registres administratifs – leurs limites en tant que sources de données sur les migrations

1.1 Introduction

- 1.1.1 Les recommandations révisées des NU sur les statistiques des migrations internationales doivent être lues et comprises comme un objectif à long terme. Elles ne sont pas censées révolutionner les procédures actuelles, mais plutôt encourager progressivement la recherche de nouvelles sources de données permettant de produire des informations harmonisées et de bonne qualité. Elles fournissent donc un cadre pour la collecte de données sur les migrations internationales. Elles font également état de l'importance des contrôles croisés des données à partir de plusieurs sources, qu'elles soient administratives ou statistiques.
- 1.1.2 La compréhension des dynamismes des migrations internationales doit prendre en compte les deux concepts cardinaux du mouvement et du temps. Le premier concept concerne la définition simplifiée adoptée dans les recommandations de 1998 : *un migrant international est une personne qui change de pays de résidence habituelle*. Le deuxième concept fournit une classification à grandes divisions des migrations par *durée du séjour*. Dans la pratique, les gouvernements sont davantage intéressés par les migrations 'permanentes' que par les migrations de nature 'temporaire'. Dans le cadre de leur planification socio-économique, ils veulent avoir accès à des statistiques facilement disponibles sur trois aspects principaux:

1. Immigrants:

Combien de migrants internationaux sont admis annuellement ?
Quels sont leurs pays d'origine ?

Combien de ressortissants émigrants reviennent chaque année ?
De quels pays proviennent-ils ?

Combien de réfugiés et de demandeurs d'asile arrivent chaque année ?

2. Émigrants :

Combien de ressortissants émigrent chaque année ?
Dans quels pays se rendent-ils ?

3. Solde positif/déficit migratoire

Quel est le solde positif annuel ou le déficit démographique lié aux migrations internationales ?

- 1.1.3 Ce document aborde le problème des statistiques des migrations d'un point de vue pratique. Il est focalisé sur les recherches des Instituts nationaux de la Statistique sans négliger pour autant les travaux des instituts de recherche indépendants. Il se concentre sur deux aspects principaux dans ce domaine. En premier lieu, il se fait l'écho du débat international concernant l'échec des tentatives des Instituts nationaux de la Statistique de produire, conformément aux Recommandations révisées des Nations unies (1998), des statistiques sur l'émigration internationale à partir des enregistrements administratifs. Deuxièmement, il se réfère à certains cas historiques concernant l'extraction de données sur les migrations internationales collectées au cours du recensement de la population et propose, à titre d'exemple, un module migration susceptible d'être utilisé de manière bénéfique dans certains pays.

1.2 Le recensement

- 1.2.1 Le recensement est encore considéré comme une source importante de données démographiques et socio-économiques. Il fournit une base de données primaire sur la taille et les caractéristiques de la composante étrangère des populations, mais il est moins important pour déterminer l'ampleur et la fréquence des flux migratoires, surtout dans le cas des flux en sortie. L'une des principales limites du recensement est qu'il est effectué généralement tous les dix ans, alors que les migrations internationales correspondent à une suite continue d'événements dynamiques et irréguliers. Toutefois, du fait de la montée en flèche des coûts et du changement méthodologique du processus de recensement, les Instituts nationaux de la Statistique ont préféré recourir à différents types d'enregistrements administratifs pour rassembler des statistiques sur les migrations internationales. Dans la plupart des cas, ces enregistrements administratifs et les autres enquêtes sur le terrain étaient censés, à l'origine, servir à des fins tout autres que statistiques.

1.2.2 La production de statistiques sur les migrations à partir des données administratives est donc encore considérée comme incomplète, peu fiable, non comparable et donne matière à différentes interprétations. Certains pays, comme Malte et le Portugal, disposaient, dans le passé, de données administratives permettant la production de statistiques de bonne qualité sur les migrations. Dans ces deux cas, elles ne sont plus disponibles aujourd'hui.¹ Au cours de la période 1950-1970, les émigrants maltais pouvaient obtenir une généreuse indemnité de départ à condition de s'enregistrer aux services de l'émigration. En principe, les émigrants faisaient la démarche pour obtenir cette subvention et le service de l'émigration possédait des données de bonne qualité qui étaient transmises régulièrement à l'Office statistique. Dans le cas du Portugal, au cours de la période 1941-1988, un passeport d'émigrant était délivré à tous les émigrants. L'Institut national (INE) publiait des données sur l'émigration à partir du nombre de passeports délivrés. La législation à cet égard a été toutefois abrogée en novembre 1988. Depuis lors, l'INE doit recourir à des enquêtes 'ad hoc' pour l'estimation des flux de sortie. (1)

1.3 Les données administratives

1.3.1 Actuellement, dans la plupart des pays qui effectuent encore un recensement traditionnel de la population, on recourt à l'une ou à plusieurs des sources suivantes pour produire des statistiques sur les mouvements migratoires internationaux, que l'on essaie ensuite de confronter au solde migratoire issu du recensement. Différents pays utilisent une ou à plusieurs des sources suivantes pour obtenir des informations sur les migrations :

- 1) Statistiques aux frontières.
- 2) Registres démographiques.
- 3) Permis de travail et de résidence.
- 4) Enquêtes basées sur les ménages, qui incluent les enquêtes sur les dépenses, les enquêtes sur les forces de travail et les enquêtes sanitaires.
- 5) Programmes de régularisation.
- 6) Registres principaux tels que les enregistrements des expulsions tenus par la Police, les enregistrements des départs d'émigrants, les bases de données des étrangers et les enregistrements des professionnels travaillant à l'étranger.
- 7) Autres données administratives telles que celles détenues par les autorités fiscales, les répertoires d'entreprises, les enregistrements des actifs et des chômeurs, les inscriptions à la Sécurité sociale.
- 8) Enquêtes sur les migrations *ad hoc*.
- 9) Données consulaires tenues dans le pays et à l'étranger.
- 10) Données et recherches des organisations non gouvernementales.
- 11) Données des recensements et des enquêtes sur les voyageurs effectuées dans les pays de destination.
- 12) données des organisations internationales sur des catégories spécifiques de migrants à long terme comme les réfugiés et les demandeurs d'asile.

1.3.2 En ce qui concerne l'exhaustivité et la qualité des données sur l'émigration que les Instituts nationaux de la Statistique produisent et publient à partir d'une ou de plusieurs des sources citées précédemment, on peut observer ce qui suit:

- Ces sources peuvent produire des informations sur les stocks migratoires et, dans certains cas,

¹ Avant 1992, les ressortissants de la Fédération de Russie et de l'ex-Union soviétique devaient disposer d'un visa pour quitter le pays. Ces informations pouvaient être considérées comme un outil permettant de rassembler des statistiques plutôt fiables sur le nombre relativement réduit de personnes autorisées à émigrer.

sur les flux d'entrée, mais elles sont d'une importance limitée pour l'extraction des flux de sortie.

- La disponibilité restreinte et le manque de comparabilité internationale des statistiques des migrations limitent fortement toute analyse des causes et des conséquences des migrations, ainsi que le développement de politiques migratoires adéquates permettant de minimiser les effets négatifs, tant dans les pays d'origine que dans les pays récepteurs (A.S. Oberai 1993).
- De nombreux pays recourent à des enquêtes générales sur les ménages². Habituellement, on peut observer que les enquêtes générales sur les ménages, même si elles constituent une source d'information potentiellement utile sur les migrations internationales, ne fournissent que rarement une indication fiable de l'ampleur des flux. Cela est dû principalement à la taille relativement petite de l'échantillon. Même si elles sont censées identifier l'ensemble de la population née à l'étranger et non ressortissante, et non simplement les flux, au cours d'une période donnée (cinq ou dix ans), ces enquêtes s'avèrent inappropriées dans la plupart des cas. On a observé que la composante étrangère (c.-à-d. les personnes nées hors du pays) a été estimée à moins de 6,5 % dans 75 % de tous les pays indépendants dans le monde (Nations unies 1995). Outre la couverture limitée, on constate habituellement des écarts types élevés et d'autres biais statistiques.
- D'autre part, les enquêtes effectuées aux frontières ou à partir de l'examen d'un échantillon de cartes aux frontières posent habituellement des problèmes de volume absolu de mouvements ayant lieu dans un cadre autre que le changement d'adresse lié véritablement au phénomène migratoire. Il est donc difficile d'identifier les flux migratoires. Bilsborrow cite un certain nombre de pays qui réalisent des enquêtes spécifiques '*ad hoc*' sur les migrations qui se focalisent toutefois sur un type particulier de migration. En 1979, le Pakistan a effectué une enquête sur l'émigration de travailleurs vers le Moyen-Orient en présumant notamment que la plupart d'entre eux quittait le pays par avion. Environ 12.500 émigrants ont ainsi été identifiés sur une période de trois mois. Ils ont été utilisés comme base de sondage pour la sélection de ménages comprenant des travailleurs émigrés à l'étranger. L'un des problèmes principaux a alors été de localiser les adresses de ces ménages. Environ 2.400 ménages ont été visités pour compléter 1.153 entretiens, ce qui a jeté des doutes sur la représentativité de l'échantillon.(2)
- La documentation disponible relative aux migrations fournit de nombreux exemples d'enquêtes longitudinales qui ont donné d'assez bons résultats. Toutefois, elles visaient à identifier des déterminants socio-économiques des migrations plutôt que de répondre à la question statistique de base qui reste l'objet de ce document : *combien* ?
- Les statistiques sur l'émigration internationale sont généralement de mauvaise qualité et ne sont pas comparables, ce qui reflète bien les maigres progrès réalisés pour obtenir de meilleures statistiques dans ce domaine.(3) Pour l'heure, il apparaît clairement que les pays ne désirent pas franchement modifier leur législation et leurs règlements administratifs sur les migrations internationales de manière à se conformer aux nouvelles recommandations des NU. L'une des raisons à cela est que la plupart des règlements visent spécifiquement à imposer des contrôles dans d'autres domaines administratifs (par exemple, les permis de travail) qui ne sont pas directement liés aux problèmes migratoires. 'Les migrations internationales relèvent plutôt du domaine du contrôle que de la liberté'. (Garonna P. Op. Cit. p.3)

² Il s'agit d'enquêtes dont l'objectif principal n'est pas d'identifier et d'étudier les migrations internationales. La plupart de ces enquêtes générales se concentrent sur la collecte de données sur le travail, la santé, la fertilité, les revenus et les dépenses des ménages.

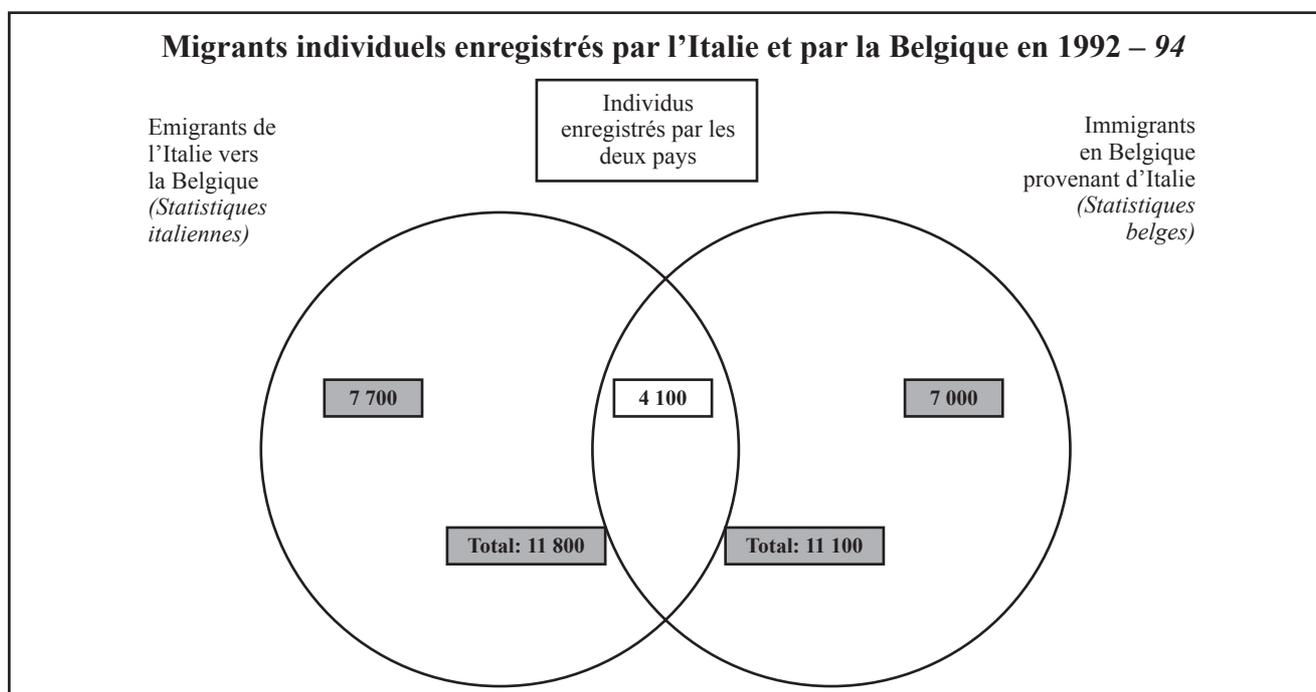
1.3.3 Parmi les exceptions à ces observations générales, on peut inclure certains cas où des accords bilatéraux ont été stipulés (par exemple, au Danemark et en Suède) selon lesquels les immigrants sont insérés dans les registres de la population du pays d'accueil à condition que leur nom ait été rayé du registre du pays d'origine. Ce système pourrait toutefois se révéler inopérant en cas de changement de la définition légale du 'migrant' dans l'un des pays, car les registres de la population ont toujours une base légale.

2. Projets bilatéraux, enquêtes sur les migrations et modèles d'émigration (4)

2.1 Incomparabilité

2.1.1 Le degré élevé d'incomparabilité des données migratoires à un niveau international a, dans certains cas, encouragé l'organisation de projets bilatéraux entre deux ou trois pays afin d'étudier les principales causes des différences entre les statistiques traitant d'un flux identique. À cet égard, il convient de citer deux projets récents mis en oeuvre respectivement par l'Italie et la Belgique et par la Grande-Bretagne et l'Irlande. Dans les deux cas, les chercheurs s'intéressaient davantage à identifier les causes des différences statistiques plutôt qu'à produire des données approximatives sur les migrations.

2.1.2 Une double matrice des flux migratoires internationaux bilatéraux a été adoptée par l'Italie et la Belgique pour couvrir les flux des années 1991-1995. (5) Il convient tout d'abord de souligner que ces deux pays utilisent des données administratives de différents organismes gouvernementaux pour enregistrer les mouvements de population.



Source: Eurostat

2.1.3 Dans le cas de l'Italie, ce sont les registres de la population tenus par les communes qui représentent la principale source d'information, alors qu'en Belgique les informations sont tirées du registre central de la population. Lors des tentatives de confronter ces deux sources, il a fallu tenir compte du fait qu'il n'existait pas de numéro d'identification individuel commun,

empêchant ainsi un recoupement complet entre les deux séries de données. De plus, les données relatives aux mouvements d'une même personne présentaient un décalage temporel considérable entre les deux pays. La mesure des flux de la Belgique vers l'Italie enregistrés par les deux pays différait totalement, alors que celle des flux de l'Italie vers la Belgique correspondait à peu près. Toutefois, moins de 40 % des mouvements recensés entre les deux pays pouvaient être mis en rapport.(6)

- 2.1.4 Un deuxième projet de recherche entrepris conjointement par le Bureau central de la Statistique (CSO) irlandais et l'Office national de la Statistique (ONS) du Royaume-Uni visait, dans un premier temps, à améliorer les enquêtes existantes en Irlande, principalement l'enquête sur le pays de résidence, pour l'estimation des flux migratoires entre les deux pays(7). Au Royaume-Uni, on s'est également référé aux informations tirées du registre central du Service sanitaire national (NHSCR) concernant les personnes qui passaient d'un service sanitaire familial (FHSA) à un autre, lors de leur enregistrement auprès du FHSA, et les personnes qui s'enregistraient après avoir vécu en Ecosse, en Irlande du Nord, à l'étranger ou qui avaient l'intention de s'établir à l'étranger.
- 2.1.5 A ce stade, il convient de mentionner l'importance que le CSO irlandais attache à la dimension migratoire dans la population irlandaise. Du fait de la versatilité du phénomène migratoire sur le taux de variation de la population, des recensements sont réalisés tous les cinq ans et leurs résultats sont soigneusement analysés en les confrontant aux résultats des EFT.
- 2.1.6 En Irlande, l'EFT est considérée comme une source importante de données sur les stocks et les flux migratoires. Elle a été introduite en 1975. Depuis 1983, elle est effectuée sur une base annuelle. Dans toutes les enquêtes, depuis la première qui a été réalisée, des questions ont été posées sur :
- ❑ *la nationalité* et
 - ❑ *le pays de résidence.*

Le pays de naissance et l'année de la prise de résidence des personnes nées hors d'Irlande ont été demandés pour la première fois en 1992. Une question sur l'émigration a été introduite en 1985. Sa formulation était la suivante : *Une personne qui vivait habituellement dans le ménage a-t-elle émigré depuis avril 19xx ?* Cette version de la question a également été posée en 1986 et l'année suivante. Cependant, du fait d'une sous-estimation perceptible des migrations, la question a été atténuée en 1988. Elle reste inchangée depuis lors : *Une personne qui vivait habituellement dans le ménage depuis avril 19xx vit-elle actuellement à l'étranger ?* Des informations sur le sexe, la classe d'âge, le pays de destination et le mois de départ étaient également collectées.

- 2.1.7 Que donnait la comparaison des données de l'EFT et des résultats du recensement ? Selon les attentes, l'EFT n'étant pas en mesure d'appréhender la totalité des ménages qui ont émigré, les évaluations de l'émigration dérivant de cette source sont sous-estimées par rapport au niveau réel de l'émigration. L'unique source définitive de données sur les migrations reste donc le solde migratoire, qui est obtenu en comparant les dénombrements démographiques successifs à partir des recensements, après déduction des naissances et des décès au cours de la période entre les deux recensements. La comparaison pour la période entre les deux recensements de 1986 et de 1991 a permis d'évaluer le niveau de sous-estimation à environ 25 %. Comme c'est le cas en Irlande, on peut recourir à de modèles statistiques pour opérer des ajustements permettant de couvrir les ménages qui ont totalement émigré.

2.2 L'Enquête portugaise sur les mouvements migratoires de sortie

2.2.1 Au Portugal, l'enquête sur les migrations vise spécifiquement à la mesure de l'émigration. Elle utilise le même échantillon que l'EFT. Il s'agit là d'un exemple intéressant d'un pays qui tente de collecter des informations également dans le cas d'une émigration de l'ensemble du ménage. Comme mentionné précédemment, le Portugal a aboli le passeport pour les émigrants en 1988 et a introduit par conséquent une enquête sur les migrants, dont les premières données remontent à 1992. Cette enquête est effectuée en même temps que l'EFT, tous les trimestres, par sondage.

2.2.2 Les répondants correspondent aux personnes qui vivent au même domicile que l'émigrant. Si le logement est occupé par d'autres personnes, les informations sont collectées tant auprès des nouveaux occupants que des voisins. Si le logement est inoccupé, l'enquêteur doit établir les raisons pour lesquelles le logement est vacant et, s'il s'avère qu'il était occupé précédemment par un ménage d'émigrants, obtenir des informations auprès des voisins. Dans ce sens, l'enquête peut être considérée comme une enquête sur les 'domiciles des familles', étant donné que la recherche porte spécifiquement sur l'occupation des logements.

2.2.3 La question posée est la suivante : *Une personne qui vivait normalement dans ce logement au 31 décembre de l'année n-1 est-elle allée vivre ou travailler à l'étranger au cours de l'année n ?* L'enquêteur tente ensuite de collecter des informations sur l'âge, le sexe, la situation familiale, le mois et l'année d'émigration, le pays de destination, le lieu de résidence précédent, le type d'émigration (temporaire ou permanent) et la nationalité.

2.3 Remarques générales

2.3.1 On peut faire les remarques suivantes :

- L'enquête portugaise constitue un exemple d'approche d'un pays qui semble être intéressé tant par les données sur l'émigration que par les statistiques sur l'immigration. Dans un certain sens, l'enquête porte spécifiquement sur l'occupation des logements et identifie dans un second temps les anciens occupants qui sont susceptibles d'avoir émigré.
- Les deux projets entrepris conjointement par la Belgique et l'Italie d'une part, et par la République d'Irlande et le Royaume-Uni, d'autre part, décrivent les problèmes liés à la compilation de statistiques miroirs et l'incomparabilité (et qualité) des données migratoires qui en découle. La compilation de statistiques miroirs présentées sous une forme matricielle a été proposée il y a environ vingt-cinq ans par John Kelly. L'exercice sur les données de 1994 et de 1995 concernant 36 pays européens a confirmé que « l'on est encore loin d'aboutir à un niveau minimal de comparabilité. Dans de nombreux pays, les définitions utilisées et les sources de données sont tellement différentes qu'une harmonisation est presque impossible. » (Bisogno et Poulain, 1998).
- Les pays utilisent des bases de sondage différentes pour la définir l'échantillon de l'enquête sur les flux migratoires. Dans le cas du Portugal, la recherche s'appuie sur un échantillon tiré des données de l'EFT, alors qu'en Irlande et au Royaume-Uni, c'est l'EFT-même qui représente l'échantillon qui, à son tour, est tiré des recensements de la population. Tant la Belgique que l'Italie recourent pour leur part aux registres de la population. En Belgique, le *Registre national* est centralisé et informatisé ; en Italie, chaque commune – 8.100 au total – tient un registre de la population et transmet les informations à l'ISTAT.
- Dans tous les cas, on a conclu que les données sur l'émigration étaient sous-estimées, à cause essentiellement des erreurs d'échantillonnage et des faiblesses inhérentes aux enquêtes de petite

taille pour la capture des événements dans de petites grappes.

- Les enquêtes conduites en Irlande et au Royaume-Uni se concentrent sur la composition et les changements dans le *ménage*. L'enquête portugaise est en revanche menée à partir de l'identification des *logements* vacants qui peuvent indiquer qu'une famille entière a émigré.

2.4 Modèles d'émigration

- 2.4.1 D'autres approches d'estimation des flux migratoires en sortie fondées sur les informations du recensement sont également documentées. Une de ces approches a été proposée par le Groupe de Travail sur les Migrations internationales de l'Union internationale pour l'étude scientifique de la population (UIESP). Elle consiste à utiliser les informations sur le lieu actuel de résidence de personnes liées de manière spécifique aux personnes sondées. Dans les années 80 et 90, elle a été utilisée pour produire des estimations des flux migratoires de sortie dans les pays d'Amérique latine, à partir d'un certain nombre de questions pertinentes incluses dans les recensements. Le Groupe de Travail a en fait formulé deux différentes méthodes.
- 2.4.2 La première méthode est apparemment la plus simple, même si elle présente des problèmes liés à la fiabilité des informations fournies. Elle repose sur les données concernant le lieu de résidence des frères et sœurs des personnes sondées. Pour chacune des personnes interrogées, on obtient des informations sur le lieu de résidence de tous les frères et sœurs (collectées séparément) afin d'établir s'ils vivent dans le pays du recensement ou à l'étranger. La personne sondée peut être incluse sur la liste des frères et sœurs qui vivent dans le pays du recensement.
- 2.4.3 Les rapports présenteraient une distribution du nombre de personnes interrogées par tranche d'âge, le nombre de descendants biparentaux du même sexe présents dans le pays et le nombre de descendants biparentaux du même sexe qui vivent à l'étranger. En saisissant ces données dans un modèle démographique et en ajoutant d'autres variables liées au taux de fertilité et au sexe, il est possible d'estimer le nombre total d'émigrants par sexe et par tranche d'âge.(8)
- 2.4.4 Le Groupe de Travail de l'UIESP a souligné le coût que représente le rassemblement des informations pertinentes lors du recensement. De plus, l'expérience a prouvé que, si les enquêteurs n'étaient pas correctement formés, des biais étaient susceptibles de fausser les résultats.
- 2.4.5 La deuxième méthode proposée par le Groupe de Travail de l'UIESP exploite les informations collectées dans les recensements sur le comportement reproductif des femmes ou sur le nombre des enfants nés vivants et le nombre d'enfants en vie. Le modèle migratoire prend en compte toutes les femmes âgées de 15 ans et plus. Il repose sur quatre différentes catégories d'émigrants:
- (a) Emigrants dont la mère est vivante et présente dans le pays du recensement. Dans ce cas, les informations sont obtenues directement sur les enfants en vie. Il s'agit de loin de la catégorie la plus importante.
 - (b) Emigrants dont la mère n'a pas émigré et est décédée, auquel cas les informations se réfèrent au taux de décès maternel.
 - (c) Emigrants dont la mère est vivante et a également émigré. Les informations peuvent être déduites des catégories (a) et (b).
 - (d) Emigrants dont la mère a émigré et est décédée. Les informations peuvent être déduites du taux de décès maternel comme dans la catégorie (b). (9)
- 2.4.6 Cette méthode a été testée dans plusieurs pays d'Amérique latine et des Caraïbes. On a prétendu

que cette dernière méthode produisait de meilleurs résultats que les autres méthodes indirectes pour la mesure des flux migratoires de sortie. Néanmoins, l'application de cette méthode doit prendre en compte le contexte particulier du pays et doit être validée par une comparaison avec d'autres données migratoires disponibles au niveau local, y compris celles qui existent dans les pays récepteurs.

3. Formulation d'un module émigration

3.1 Les recommandations des NU

- 3.1.1 La formulation d'un module sur l'émigration doit tenir compte non seulement des questions fondamentales proposées dans les recommandations révisées des NU, mais aussi du coût que représente l'ajout de questions supplémentaires dans le recensement. Pour la formulation d'un module émigration, les recommandations des NU, même si elles sont importantes, ne représentent qu'une base qui servira de référence ; les besoins spécifiques et les priorités nationales passeront, quoi qu'il en soit, en priorité. De plus, les éléments de spécificité et de proportionnalité sont tout aussi importants dans ce cas que lors de la production d'autres statistiques officielles.
- 3.1.2 En bref, il convient de considérer au moins trois difficultés principales à la mise en pratique des recommandations des NU:
- Premièrement, la distinction relative à la durée du séjour permettant de distinguer les migrants sur le court terme des migrants sur le long terme. Un autre problème lié aux différences de définitions des types de migration adoptées d'un pays à l'autre vient ici s'ajouter.
 - Deuxièmement, en dépit des difficultés pour obtenir des données sur les flux de sortie, les recommandations semblent attacher la même importance aux flux d'entrée et aux flux de sortie. La taxonomie révisée (recommandations des NU, paragraphe 38) se réfère continuellement aux flux d'entrée et aux flux de sortie pour ce qui concerne la présentation des données.
 - Un troisième problème est lié à la nature des statistiques des migrations elles-mêmes. Les recommandations visent à la mesure des migrations, mais pas à celle du nombre des migrants. Si le nombre des mouvements migratoires et des migrants sont identiques, cela peut vouloir dire que les personnes ne se sont déplacées qu'une fois au cours d'une période donnée, mais on sait pertinemment que les personnes à la recherche d'un travail sont susceptibles de se déplacer plusieurs fois sur une période relativement courte.
- 3.1.3 Il est important que le module migratoire dans le questionnaire du recensement vise à fournir des informations non pas sur la mobilité en tant qu'événement démographique, créant de cette manière un profil socio-économique de l'immigrant, mais sur les mouvements de la personne, de façon à ce que les deux principaux éléments de l'inter-migration soient correctement couverts : le *temps* et l'*espace*.

3.2 Pourquoi un module émigration ?

- 3.2.1 La plupart des États, de nos jours, n'exercent qu'un contrôle minimal - voire aucun contrôle du tout - sur leurs ressortissants qui émigrent et n'imposent que très rarement des restrictions sur les séjours de longue durée à l'étranger. L'identification des émigrants est donc difficile. Il peut exister des cas isolés où l'État demande à tous les prétendants à l'émigration une autorisation officielle ou de documenter leur contrat de travail à l'étranger avant leur départ du pays.³ Toutefois, en l'absence d'une telle déclaration de départ, il n'existe aucune source d'information liée directement à l'émigration. Du point de vue des pays d'origine des migrants, l'appréhension statistique est souvent très incomplète et n'a parfois aucune valeur administrative ou scientifique'. ((Bohning R. Op. Cit. Foreward).
- 3.2.2 Les tentatives d'inclure un module sur les migrations approprié dans le recensement visant à fournir des informations sur les flux de sortie remontent au début du vingtième siècle. Bilsborrow et d'autres citent le cas du Swaziland où les "absents salariés" étaient recensés dans le recensement de 1921. Cette pratique a été maintenue dans les recensements suivants. En 1966, on a tenté d'obtenir une couverture plus large en incluant la totalité de la population 'absente'. Toutes "les personnes qui vivent normalement au Swaziland, mais qui sont temporairement absentes du pays... que ce soit pour étudier, pour travailler, pour des vacances ou pour toute autre raison, devaient être dénombrées." Ce dénombrement concernait tous les absents qui étaient partis depuis trois ans ou moins et dont un responsable du ménage attendait le retour au Swaziland.
- 3.2.3 La période de référence relativement brève (trois ans) facilitait le dénombrement. Cependant, il est difficile de comprendre pourquoi l'intention de revenir dans le pays de l'absent était considérée comme un motif important de dénombrement. Ce critère rendait le recensement plus difficile car il était basé sur un *critère de jugement* des intentions de l'absent qui devait être exprimé par le répondant.
- 3.2.4 L'exemple du recensement du Swaziland est typique des approches adoptées par d'autres pays comme le Botswana, le Népal et Singapour. Les recensements se concentrent également sur les émigrants temporaires censés revenir dans le pays dans le futur. Il est possible que les experts qui ont formulé le questionnaire du recensement avaient à l'esprit les répercussions socio-économiques d'un retour de rapatriés dans le pays.
- 3.2.5 D'autre part, l'approche adoptée présente au moins deux défauts principaux qui ont entraîné des erreurs importantes dans les résultats.

Premièrement, les absents recensés doivent être considérés comme faisant encore partie, d'une manière ou d'une autre, du ménage. Cette qualification comporte un degré de subjectivité élevé quant à la décision de déclarer qu'une personne appartient encore au ménage en question. Deuxièmement, les personnes qui sont parties depuis longtemps et dont l'ancien ménage s'est dissolu, ou les ménages qui ont émigré dans leur totalité à l'étranger sont exclus de ce dénombrement. Il s'agit d'un problème qu'il est difficile d'éliminer car l'absence d'un répondant désigné entraîne automatiquement la non disponibilité des informations.

³ En République tchèque, la loi oblige tous les ressortissants à déclarer au Bureau d'Immatriculation leur intention de séjourner à l'étranger un an ou plus. Comme aucune sanction légale n'est prévue, cette obligation est souvent ignorée. Voir le document présenté par l'Office de la Statistique tchèque lors de la séance de travail conjointe CEE-Eurostat sur les statistiques des migrations, Genève, 21-23 mai 2001.

3.3 L'expérience du CELADE

3.3.1 Les recensements de population se sont avérés être d'importantes sources d'informations pour la compréhension des migrations internationales dans les pays latino-américains. Au début des années 70, le Centre démographique d'Amérique latine et des Caraïbes (CELADE) a fortement recommandé d'inclure un module migrations dans les recensements de tous les pays d'Amérique latine : il s'agit en effet d'une région où les mouvements migratoires sont fréquents.⁽¹⁰⁾ Les processus d'émigration y ont été étudiés. Il semble que presque tous ces pays (une vingtaine en tout) ont collecté, sous une forme ou sous une autre, des informations sur les migrations internationales dans leurs recensements. Celles-ci ont été intégrées dans le projet de recherche intitulé *Investigation of International Migration in Latin America (IMILA)*.⁴ Un examen superficiel des questions sur les migrations utilisées dans ces recensements permet de constater la grande variété des informations collectées à cette occasion, tant sur l'émigration que sur l'immigration.

3.3.2 La plupart des questions visaient à collecter des données sur les stocks migratoires et sur l'immigration. Tous les pays demandaient le pays de naissance. Quatorze pays demandaient le lieu de résidence 5 ans avant le recensement. Douze pays recensaient l'année d'immigration. D'autres questions concernaient la nationalité, la durée pendant laquelle les personnes vivaient au même endroit et le lieu de résidence précédent.

3.3.3 Dans les recensements réalisés dans les années 90, six pays incluaient également des questions sur l'émigration.

a) Dans le cas du Salvador, le questionnaire de 1992 prévoyait les questions suivantes :

Un membre du ménage vit-il à l'étranger ?

Combien de personnes vivent-elles à l'étranger ?

b) Les mêmes questions sur l'émigration ont été posées dans le recensement qui a été réalisé en 1994 au Guatemala, dans le recensement de 1993 réalisé en République dominicaine et dans le recensement réalisé en 1990 au Venezuela. Plusieurs recensements (par exemple, au Paraguay en 1992, en Equateur en 1990 et au Chili en 1992) demandaient quel était le lieu de résidence habituel des membres du ménage au moment du recensement.

c) Le questionnaire relatif au recensement effectué à Panama en 1990 comprenait les questions suivantes:

Un membre du ménage est-il allé vivre à l'étranger au cours des dix dernières années ? Si oui, indiquez l'âge, le sexe, le pays de destination et l'année d'émigration.

Si une personne avait vécu à l'étranger et était retournée dans le pays au cours des dix dernières années, des informations étaient demandées sur l'année du retour.

3.4 Le cas de la Syrie

3.4.1 Parmi les pays du groupe MEDSTAT, la Syrie semble être le seul qui ait tenté sérieusement de collecter, en plus d'autres données sur les stocks migratoires et l'immigration, des informations sur l'émigration à partir du recensement.

⁴ Plusieurs autres organisations ou pays ont entrepris des projets de recherche similaires. On peut, par exemple, mentionner le Centre d'Etude et de Recherche sur la Population et le Développement (CERPOD) qui a coordonné un projet en Afrique occidentale, le NIDI dans les pays européens, l'Union européenne et les Etats-Unis.

- 3.4.2 Dans le recensement de 1994, une question sur la nationalité était incluse et des informations étaient obtenues sur les ressortissants de tous les pays. Ces données étaient toutefois publiées sous quatre titres différents : Arabes syriens, Arabes palestiniens, autres Arabes et non-Arabes. Signalons le statut spécial dont bénéficient les Arabes palestiniens en Syrie qui n'ont besoin ni d'un permis de travail ni d'un permis de résidence pour séjourner dans le pays.
- 3.4.3 Une question sur les flux migratoires était également incluse. Elle portait sur le lieu de résidence précédent. Toutefois, le répondant devait seulement indiquer si le lieu de résidence était situé en Syrie ou à l'étranger. Afin de répondre aux recommandations des NU, le questionnaire du recensement de 2004 devrait comprendre une question supplémentaire sur le lieu de résidence x années auparavant.
- 3.4.4 Une question supplémentaire sur les flux de sortie collectait des informations sur les membres du ménage se trouvant à l'étranger au moment du recensement. Cette question n'a fourni que des informations partielles car, si un ménage dans sa totalité vivait à l'étranger, aucune information n'était obtenue. Il était donc difficile d'évaluer de manière satisfaisante l'ampleur de l'émigration syrienne. Néanmoins, ce module fournissait des informations sur les ménages concernés par les migrations internationales, avec un ou plusieurs de leurs membres qui vivaient à l'étranger au moment du recensement. Ces informations ont également servi de base de sondage pour l'enquête spéciale sur les migrations réalisée en 1995. L'échantillon était constitué par 1.200 ménages et, comme le titre d'une publication analytique publiée après cette enquête (1996) l'indiquait, l'objectif de cette enquête spéciale était d'évaluer "l'impact des migrations internationales sur les ménages dont l'un des membres s'est établi à l'étranger".
- 3.4.5 Le module sur l'émigration dans le recensement de 1994 comprenait trois questions :
- Un membre de votre ménage vit-il à l'étranger au moment du recensement?*
- a) *Si oui, où vit-il?*
- b) *L'émigrant (et toute autre personne qui vit avec lui à l'étranger) y séjourne-t-il de manière temporaire ou permanente ?*
- 3.4.6 Les différentes approches pour la production de statistiques sur les migrations internationales présentées précédemment fournissent donc des exemples intéressants des différentes tentatives d'amélioration de l'information dans ce domaine. Les limites sévères concernant les données sur l'émigration restent toutefois évidentes et appellent à poursuivre les recherches et les discussions dans cette direction. Le reste de cet exposé se concentrera à présent sur l'inclusion d'un module émigration qui devra être concis, facilement compréhensible et simple à remplir.

3.5 Les fournisseurs de données

- 3.5.1 En proposant un module migrations dans le recensement, le problème principal ne concerne pas les informations elles-mêmes mais plutôt la difficulté d'identifier les répondants en mesure de fournir les informations demandées. En règle générale, on peut présumer que la plupart des émigrants qui quittent le pays pour s'établir à l'étranger ou qui entendent revenir dans le pays après une 'longue' période passée à l'étranger ont encore leurs parents ou de la famille dans le pays. Normalement, des informations doivent être relativement faciles à collecter lorsqu'il s'agit d'émigrants célibataires qui faisaient encore partie d'un ménage recensé au moment de leur départ. Le véritable problème de dénombrement se pose lorsque ce sont des ménages entiers qui ont quitté le pays.

On peut également présumer que la plupart des mères savent si leurs enfants se trouvent dans le pays ou à l'étranger. Même lorsque toutes les informations pertinentes concernant l'âge, l'année de départ et le pays récepteur ne peuvent être fournies, on présume que c'est la mesure de la *taille des flux* plutôt que leur structure par âge ou par sexe qui est la plus importante.

- 3.5.2 Lors de l'identification des répondants les mieux informés, la possibilité de doubles comptages doit être attentivement évaluée. D'un point de vue administratif, le questionnaire du recensement doit contenir des informations détaillées sur la manière dont certaines questions doivent être posées et les enquêteurs doivent être formés correctement. On suggère également que le module émigration dans le recensement collecte des informations sur les départs pour une période ne dépassant pas cinq années avant le recensement, de manière à faciliter, autant que possible, la transmission des informations.

Encadré 1

Collecte de données sur l'émigration dans les recensements nationaux en incluant des questions spécifiques sur les émigrants.

Plusieurs pays comme Singapour, le Népal et l'Égypte ont tenté d'obtenir des données sur le stock d'émigrants en posant des questions directes sur les membres absents dans le cadre de leurs recensements nationaux.

Le recensement de 1980 de Singapour (*Supplementary Enumeration Schedule C for Absentee Members*) et le recensement de 1981 réalisé au Népal incluaient tous deux des questions spécifiques sur l'émigration (George, 1985). Le chef de famille (ou tout autre membre responsable) devait fournir des informations sur les membres du ménage qui n'étaient pas présents au moment du recensement.

Au Népal, les absents étaient définis comme les personnes absentes depuis plus de six mois. Trois questions sur les absents étaient posées : (i) nombre d'absents ; (ii) nom du pays étranger où la personne s'est rendue et (iii) la raison du départ.....

Dans le recensement de Singapour, cinq questions sur l'émigration étaient posées. Elles comprenaient (i) la nationalité ; (ii) le pays de résidence actuel ; (iii) la date du départ de Singapour ; (iv) la date prévue du retour ; (v) la raison du départ de Singapour. Comme aucune période d'absence n'était stipulée, les absents incluaient les visiteurs temporaires.

Même si des rapports d'évaluation détaillés des expériences de Singapour et du Népal ne sont pas disponibles, certains problèmes peuvent être facilement identifiés. L'un des problèmes principaux dans le cas de Singapour est l'absence de spécification temporelle. En dépit de ces problèmes, le tableau combinatoire des données collectées peut encore être extrêmement utile pour étudier les caractéristiques des émigrants et les raisons de l'émigration.

En revanche, dans le cas de l'Égypte, il apparaît clairement que la tentative de collecter des données sur le stock d'émigrants à partir de questions 'directes' a échoué complètement.

Extrait du Document de Travail de A.S. Oberai intitulé 'International Labour Statistics des migrations: Use of Censuses and Sample Surveys.'

3.5.3 Le module suivant est proposé, avec trois questions et un tableau d'information.

Question 1 : *Un membre du ménage a-t-il émigré au cours des x dernières années?*

Si oui, répondez à la Question 4 (tableau).

3.5.4 Dans ce cas, l'émigrant doit avoir fait partie du ménage dénombré au moment de son départ et au cours de la période spécifiée dans la question. On peut présumer que cette question permettra de collecter des informations :

1. dans tous les cas où l'émigrant est célibataire ;
2. lorsqu'il était marié mais que la famille vivait encore dans le même foyer.
3. dans cette éventualité, les informations peuvent aussi être disponibles lorsque toute la famille a émigré.

- 3.5.5 Dans plusieurs pays méditerranéens où l'émigration se fait en direction de pays qui pratiquent des programmes de regroupement familial (par exemple, la France et l'Italie), l'émigration de toute la famille a lieu en deux phases. Habituellement, le mari émigre dans un premier temps, pour être rejoint ensuite par sa femme et ses enfants.⁵ Dans ce cas, lorsque la femme est encore dans le pays de dénombrement, des informations sur son mari peuvent être fournies.
- 3.5.6 Ces cas ne posent pas de difficultés et les informations peuvent être collectées relativement facilement auprès du répondant au questionnaire du recensement. Vraisemblablement, des informations sur l'âge, le sexe, le motif du départ à l'étranger (y compris les études) et le pays d'émigration peuvent également être fournies. Une analyse adéquate des informations du recensement peut aussi permettre de déterminer, entre autres, si la personne peut être considérée comme un migrant à long terme ou à court terme.

⁵ Il s'agit là d'une caractéristique importante de l'émigration des pays du Sud de la Méditerranée vers les pays d'Europe occidentale.

Encadré 2

Module d'émigration proposé :

Question 1 *Un membre du ménage a-t-il émigré au cours des x dernières années ?*

Si oui, passez à la Question 4 (dans le tableau).

Question 2 *Un ex-membre du ménage (c.-à-d. une personne qui, au moment du recensement, ne vivait plus au domicile du ménage dénombré) a-t-il émigré au cours des x dernières années ?*

Si oui, répondez également à la question 3.

Question 3 *Cette personne constituait-elle elle-même un autre ménage ou faisait-elle partie d'un autre ménage qui a émigré dans sa totalité au cours des x dernières années?*

Si oui, passez à la Question 4.

Question 4 (tableau des différentes informations sur la ou les personne(s) émigrées) :

| | Personne 1 | Personne 2 | Personne 3 | Personne 4 | Personne 5 |
|---------------------|------------|------------|------------|------------|------------|
| Nom | | | | | |
| Age (en années) | | | | | |
| Sexe | | | | | |
| Pays de destination | | | | | |
| Année du départ | | | | | |

- 3.5.7 Il est important d'observer que l'exactitude des informations dépend, entre autres, du nombre d'années couvertes par la question. En règle générale, plus la période est courte, mieux c'est. Dans tous les cas, le nombre maximal d'années ne peut dépasser les dix ans ou la période habituelle qui sépare deux recensements. Une période de cinq ans peut également s'avérer suffisante pour établir des estimations significatives de l'émigration et les ajustements nécessaires sur les quelques années précédentes. Il est vivement conseillé aux pays qui décident d'introduire cette question pour la première fois d'opter pour une période de cinq ans, quelle que soit la longueur de la période qui sépare les recensements.
- 3.5.8 On considère que, si la réponse à la première question est affirmative, le recenseur sera en mesure de compléter le tableau. Les questions 2 et 3 ne seront donc pas importantes.
- 3.5.9 Dans d'autres cas, il peut s'avérer nécessaire de poser les deux questions suivantes. Elles sont complémentaires et se réfèrent aux cas où un ancien membre du ménage, défini comme une personne qui ne vit plus au même domicile que le ménage recensé, aurait émigré. Dans la pratique, cette définition couvrira les cas où un ancien membre du ménage vivait *seul* dans un logement séparé ou lorsqu'une *famille entière* s'est installée à l'étranger. Dans ces derniers cas, il n'y a plus de membre du ménage présent dans le pays pour fournir les informations. Pour cette raison, c'est l'ancien ménage qui peut représenter la meilleure source pour la collecte des informations.

3.5.10 Les deux questions complémentaires sont les suivantes :

Question 2 *Un ancien membre du ménage (c.-à-d. une personne qui, au moment du recensement, ne vivait plus au domicile du ménage dénombré) a-t-il émigré au cours des x dernières années ?*

Si oui, répondez également à la question 3.

Question 3 *Cette personne constituait-elle elle-même un autre ménage ou faisait-elle partie d'un autre ménage qui a émigré dans sa totalité au cours des x dernières années?*

Si oui, répondez à la Question 4.

3.5.11 Il est évident que lorsque l'émigrant formait un ménage séparé (par exemple, s'il vivait seul) ou s'il faisait partie d'un ménage séparé ayant émigré dans sa totalité, les informations doivent tout de même être fournies par le répondant de son ancien ménage. Incontestablement, les informations ne peuvent être fournies que si le répondant est informé que l'un des anciens membres de son ménage a émigré ; autrement, aucune information ne peut être fournie. Si le répondant – dans la terminologie du recensement, le chef de famille – n'est pas en mesure de fournir les informations, d'autres membres du ménage peuvent être consultés. La même procédure doit être appliquée lorsque le ménage émigré est constitué de plusieurs personnes (normalement, une famille) provenant de deux anciens ménages. Lorsque toute la famille a émigré, les informations sont fournies par les deux anciens ménages.

3.5.12 Dans ce dernier cas, il est important d'éviter les doubles comptages. En effet, les deux anciens ménages peuvent fournir les mêmes informations sur le ménage qui a émigré. On suggère de demander à chacun des anciens ménages exclusivement des informations concernant son ou ses anciens membre(s) (qui faisaient partie précédemment de la famille). Soulignons que le succès du dénombrement dépend en grande partie de la formation des enquêteurs ou, lorsque le questionnaire est rempli par le chef de famille, de la campagne d'information qui précède le recensement et des instructions qui accompagnent les formulaires de recensement.

3.5.13 Il arrive aussi que des ménages complets avec les enfants émigrent au cours de la période prise en considération. Dans ces cas-là, ce sont les chefs de famille respectifs des anciens ménages qui fourniront des informations sur le père et sur la mère. Toutefois, afin d'éviter le double comptage des enfants, on suggère que ce soit le répondant de l'ancien ménage de la femme qui fournisse des informations sur les enfants, et ce, même si la femme est décédée.

Question 4 (tableau des rubriques concernant les informations sur les émigrants):

| | <i>Personne 1</i> | <i>Personne 2</i> | <i>Personne 3</i> | <i>Personne 4</i> | <i>Personne 5</i> |
|-------------------|-------------------|-------------------|-------------------|-------------------|-------------------|
| Nom | | | | | |
| Age en années | | | | | |
| Sexe | | | | | |
| Pays d'émigration | | | | | |
| Année du départ | | | | | |

3.5.14 Le tableau couvre de manière adéquate les principales informations permettant à un analyste d'établir les tableaux principaux recommandés pour les flux migratoires. D'autres informations peuvent être collectées en fonction des besoins spécifiques de chaque pays. En même temps que les informations liées à l'émigration couvrant l'année de départ et le pays de destination, un profil

socio-démographique de l'émigrant peut être établi à partir d'autres informations collectées sur les membres du ménage.

3.5.15 À ce stade, deux observations peuvent être faites.

- Premièrement, les pays qui ont tenté de collecter des données sur l'émigration dans leurs recensements n'introduisaient habituellement que la première question dans le questionnaire. Les informations étaient collectées sur la base des variables proposées dans le tableau ci-dessus, à quelques variantes près qui répondaient à leurs besoins spécifiques. Les recensements réalisés dans les années 80 dans différents pays d'Amérique latine collectaient, en fait, plus d'informations démographiques. Celles-ci permettaient d'appliquer différentes méthodologies pour l'estimation de l'émigration au départ de ces pays. Les recensements des années 90 des mêmes pays comprenaient la première question.
- Deuxièmement, la collecte de certaines informations est effectuée de plus en plus sur la base d'un échantillon de la population totale. Les recommandations des NU mentionnent en particulier la collecte d'informations de nature socio-économique sur la base d'un échantillon de la population. Selon la méthodologie statistique, un échantillon est significatif lorsque la population concernée est assez importante pour permettre une analyse par sondage. Dans certains pays avec une population d'émigrants/immigrants de plus de 5 %, un échantillon de 10-20% permet de produire des représentations très significatives des migrations internationales. Dans ce cas également, quoi qu'il en soit, il y a toujours des erreurs d'échantillonnage qui doivent être corrigées. Aux États-Unis et au Canada, la disponibilité courante d'échantillons de recensement a permis la compilation de rapports sur l'ampleur et les caractéristiques socio-économiques des migrations internationales. (11)

3.5.16 La représentation graphique des sources d'information qui viennent d'être décrites est reportée à l'Encadré 2.

Encadré 3 – Représentation graphique

| Cas | Emigrants | Répondants |
|-----|---|---|
| 1. | L'émigrant fait partie du ménage recensé. | Le membre du ménage qui fournit les informations du recensement. |
| 2. | Ménage émigré constitué d'une ou de plusieurs personnes provenant du même ancien ménage. | Répondant de l'ancien ménage dont faisait partie le ménage émigré. |
| 3. | Ménage émigré (sans enfant) constitué de membres provenant de deux anciens ménages. | Répondants des deux anciens ménages de la femme et du mari. |
| 4. | Ménage émigré (avec des enfants) dont les parents faisaient partie de deux anciens ménages. | Le répondant de l'ancien ménage du mari fournit des informations sur le mari tandis que le répondant de l'ancien ménage de la femme fournit des informations sur la femme et sur les enfants. |

4 Conclusion

1. Les questions proposées permettent de fournir un module migratoire simple qui peut aussi être utilisé avec profit pour tester les statistiques sur l'émigration produites à partir des sources administratives. On ignore si cette approche a déjà été testée par un pays dans son intégralité. Dans une certaine mesure, elle est certainement fort similaire aux modules sur l'émigration qui ont été inclus dans les recensements des pays d'Amérique latine. Elle se concentre sur la collecte d'informations relatives aux mouvements des personnes sans référence spécifique aux caractéristiques socio-économiques de l'émigration. Des informations de cette nature peuvent être collectées plus facilement à partir d'enquêtes. L'introduction proposée d'une question sur l'émigration dans les recensements doit être testée au préalable ou faire l'objet d'une enquête pilote afin de garantir son utilité pour collecter des informations sur les migrations.
2. Dans la plupart des cas, il suffit de répondre à la première question, du moins lorsqu'une période relativement courte de trois à cinq ans (voire une période de dix ans) est prise en compte. On sait que les erreurs ont tendance à augmenter pour des périodes plus longues. Les autres modèles présentés précédemment dans ce document, par exemple l'approche sur les frères et soeurs, peuvent s'avérer plus difficiles. Ils requièrent des corrections et seront probablement sujets au moins aux mêmes limitations que cette dernière méthodologie.
3. Il est possible que ces dispositions soient difficiles à mettre en pratique dans un premier temps si les enquêteurs ne sont pas correctement formés et ne disposent pas d'instructions claires. Si l'on considère, toutefois, certaines questions encore plus compliquées, comme celles qui se réfèrent à la santé et qui sont incluses dans les questionnaires de recensement modernes, les questions sur les migrations proposées dans ce document ne sont pas considérées comme présentant des difficultés d'interprétation qui ne peuvent être résolues.

4. La difficulté d'identifier les fournisseurs d'informations les plus appropriés peut entraîner une sous-estimation lorsque les informations sur les anciens membres du ménage ne sont pas disponibles, mais il existe aussi le risque de doubles comptages lorsque plusieurs ménages fournissent les mêmes informations.
5. Ces dispositions seront particulièrement profitables dans les pays caractérisés par des liens familiaux particulièrement forts. Dans ce cas en effet, on présume que les relations entre les différents membres de la famille ont été maintenues. Des liens familiaux de ce type sont plus susceptibles d'être présents dans les pays d'Amérique latine et dans d'autres pays du tiers-monde que dans les pays d'Europe occidentale.
6. Dans les pays dont le niveau d'émigration est suffisamment élevé pour permettre un dénombrement par sondage, cette méthode peut être employée avec profit. Autrement, il convient d'évaluer sérieusement les avantages respectifs d'une enquête par échantillon et d'un recensement complet.
7. Par ailleurs, si la population n'est pas trop importante, il est incontestable que les ménages de ces pays pourront plus facilement fournir des informations sur l'émigration.
8. Dans le cas des pays du groupe MEDSTAT, ce module migratoire peut avoir tout son sens. En effet, dans plusieurs de ces pays, les liens familiaux sont encore très forts. Par ailleurs, deux d'entre eux (Chypre et Malte) ont une population relativement peu importante. Dans le cas de la Syrie, un pays dont la population est beaucoup plus importante qu'à Chypre, des questions visant à estimer les flux de sortie étaient incluses dans le recensement de 1994.
9. Un module émigration dans le recensement peut être plus avantageux dans certains pays que dans d'autres. En fin de compte, tout dépend de l'intérêt du gouvernement à disposer d'estimations de qualité de l'émigration, en particulier dans les pays où les 'facteurs d'encouragement' aux mouvements migratoires sont flagrants. La volonté *politique* semble être alors un facteur décisif.
10. Même si les informations collectées ne sont pas considérées comme étant de bonne qualité, elles peuvent servir de cadre de sondage pour des enquêtes sur les migrations '*ad hoc*' et des recherches complémentaires.
11. Il est difficile dans certains cas d'éliminer totalement les doubles comptages. On peut envisager pour cette raison d'inclure un autre élément d'information dans un tableau visant spécifiquement à mieux identifier les émigrants en fournissant un certain nombre d'informations supplémentaires. Ces dernières peuvent se référer au nom de la ville ou du village de la dernière résidence de l'émigrant.
12. L'utilisation du recensement comme source pour les statistiques sur l'émigration est souvent écartée pour des raisons de coûts. La sensation est que les statisticiens préfèrent effectuer une enquête '*ad hoc*' en dehors de l'exercice du recensement, avec un échantillon suffisamment grand pour l'évaluation de la dimension de l'émigration dans la population. Mais un exercice de ce type est également très onéreux. Son coût doit être confronté à celui qu'entraînerait l'ajout d'une ou deux questions supplémentaires sur l'émigration dans le questionnaire du recensement. Le fait de ne pas introduire un module sur l'émigration dans le recensement pour des raisons d'économie peut ne pas se justifier.
13. Le propos de ce document n'était pas d'aborder les déterminants de l'émigration internationale et la population 'à risque'. Dans ces derniers cas, les répondants sont les émigrants eux-mêmes dans le pays de leur résidence actuelle. Conformément aux termes de référence, ce dénombrement

se focalise sur une exploitation du recensement visant à la collecte d'informations sur l'ampleur (en termes numériques) d'événements 'post facto' devant nécessairement être collectées auprès de répondants indirects.

Références

Document présenté par l'Institut national de la Statistique du Portugal à la Session de Travail de la CEE sur les statistiques migratoires, Genève 25-27 mars 1998.

Bilsborrow et autres. *International Migration Statistics – Guidelines for improving data collection systems*. p.241-245. OIT 1997

M. Poulain. Document intitulé *Presentation of statistical and administrative data sources in Europe: what, where and how good?* Présenté lors de l'Atelier Med-Migr qui s'est tenu à Paris les 25-27/4/01. Voir aussi le document du même auteur intitulé *Is the measurement of international migration flows improving in Europe?* présenté lors de la Session de Travail conjointe CEE-Eurostat sur les statistiques migratoires - Genève - 21-23 mai 2001.

Eurostat a joué un rôle important dans des initiatives de ce type. Voir le document de Travail N° E4/1997-2 intitulé *La mesure des courants de migration internationale entre la Belgique, d'une part, le Danemark et la Suède, d'autre part*.

Enrico Bisogno et Michel Poulain : Document de Travail N° 11 *Checking the reliability and the comparability of international migration flows between Italy and Belgium*. Document présenté à l'occasion de la Session de Travail de la CEE sur les statistiques migratoires – Genève - mars 1998.

“A short examination of the double matrices for 1995 that covered 33 European countries confirmed that there is still a long way to go in order to achieve minimal comparability”. (M. Poulain 2001)

Document de travail No.12 intitulé *Indicators of migration between Ireland and the United Kingdom* présenté à l'occasion de la Session de Travail de la CEE sur les statistiques migratoires – Genève - mars 1998.

Pour une explication complète de la méthodologie et du modèle, voir l'article de **Kenneth Hill** - *A Proposal for the Use of Information on Residence of Siblings to estimate Migration by Age* dans *Indirect procedures for estimating migration*, Union internationale pour l'étude scientifique de la population (UIESP), 1981.

Pour une explication de la méthodologie, voir l'article de **Jorge L. Somoza** traduit par Marjory Mattingly Urquidi intitulé *A proposal for estimating the emigrant population by sex and age from special census questions* dans *Indirect procedures for estimating migration*, Union internationale pour l'étude scientifique de la population (UIESP), Document N° 18, p.3-18 (1981).

Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes (CEPALC) – Bulletin démographique N° 65. Janvier 2000. Voir aussi le document analytique de Jorge Martinez P. (CELADE) intitulé *La Migracion internacional en los censos de Poblacion*.

Voir Bilsborrow et autres : *op. cit.* Genève, OIT 1997, p.72/73

Principales références de travail

Ali Ibrahim: *Administrative and Statistical Sources of International Migration and future prospective regarding improvement of these sources.* Document présenté lors de la Session de Travail CEE-Eurostat sur les Statistiques des migrations. Genève, 21-23 Mai 2001.

Bilsborrow, R.E. et autres (1997). *Statistiques des migrations internationales : Guidelines for Improving Data Collection Systems.* Genève : OIT

CERPOD (Centre d'Etudes et de Recherche sur la Population et le Développement). *Migrations et urbanisations en l'Afrique de l'ouest : Résultats préliminaires.* 1995

Règlements du Conseil (CEE) N° 3037/90 du 9/10/1990 modifiés par le Règlement de la Commission (CEE) 761/93 du 24/3/1993.

EUROSTAT – Groupe de Travail sur les Statistiques des Migrations. 20-21 Février 2002. Doc. Mig/9/02 EN intitulé *Preparation for the recensement round 2001.*

OIT - Improving methods of Collecting Migration Statistics in Central and Eastern Europe, Rapport du Séminaire de Formation régional sur les Statistiques des migrations - Varsovie, 1999 - Genève, 2000.

OIT – Document de travail N° MIG WP. 75E. *International Labour Migration Statistics: Use of Censuses and Sample surveys.* 1993

UIESP – Document N° 18, *Indirect Procedures for estimating emigration.* 1981.

Séance de Travail conjointe CEE – Eurostat sur les statistiques des migrations – Document de Travail N° 6 soumis par l'OIT intitulé *Strategies for developing statistics on the international migration of workers.* Genève, 21-23 mai 2001.

Séance de Travail conjointe CEE – Eurostat sur les statistiques des migrations – Document de Travail N° 2 soumis par le secrétariat CEE intitulé *Summary of national experiences with the implementation of the 1997 UN recommendations on International Migration Statistics.*

Séance de Travail conjointe CEE - CESAO sur les statistiques des migrations, Genève 8-10 mai 2000 - Rapport - Implementation of Un recommendations on international migration statistics. Document à l'appui du *Citizenship and Immigration - Canada.*

Atelier MED-Migr, Paris, 25-27 avril, 2001 : Document de J. Bouchachen, *The use of the censuses and consular services to measure migrations in the Maghreb countries.*

Sadel deen Sumaya : *Administrative and statistical sources of international migration statistics in Syria.* Document présenté lors de la Séance de Travail conjointe CEE-Eurostat sur les Statistiques des migrations. Genève, 21-23 mai 2001.

Nations unies : *Principes et Recommandations pour les Recensements de la Population et des Logements (1998).* Rév.1.

Nations unies - Recommandations sur les Statistiques des Migrations internationales Rév I. New York 1998.

Warren R. & Passel J. S. Article : 'A count of the uncountable; estimates of the undocumented aliens counted in the 1980 census of the United States.' *Demography* Vol. 23, N° 3 - Août 1987.